

DOSSIER DE PRESSE

LES CRÈCHES À VOCATION D'INSERTION PROFESSIONNELLE : UNE SOLUTION POUR LES PARENTS EN RECHERCHE D'EMPLOI



8 février 2023
Crèche Avip Les Z'Artistes – Marcq-en-Baroeul



CONTACTS PRESSE

LUCIE DAMBRINE / lucie.dambrine@caf-nord.cnafmail.fr / 03.20.99.39.58 / 06.16.85.49.93

LAETITIA LORIDAN / laetitia.loridan@caf-nord.cnafmail.fr / 03.20.99.39.55 / 06.73.07.64.51

caf.fr



LES CRÈCHES À VOCATION D'INSERTION PROFESSIONNELLE (AVIP)

SOMMAIRE

Pour favoriser l'insertion professionnelle des parents et le bien-être des enfants

- Les crèches à vocation d'insertion professionnelle : qu'est-ce que c'est ? page 3
- Qu'apporte la Caf du Nord ? page 5
- Que doit-faire une crèche pour être labellisée ? page 5

Une action exemplaire : la structure Les Z'Artistes à Marcq-en-Barœul

- Le projet page 6
- Le partenariat avec la Caf du Nord page 7
- Les bénéficiaires pour les parents et les enfants page 7

Petite enfance et insertion professionnelle : le territoire du Nord en quelques chiffres

- Les crèches financées par la Caf du Nord page 8
- Les demandeurs d'emploi page 8
- Les allocataires : zoom sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les familles monoparentales page 9

Les supports complémentaires mis à votre disposition page 11



CONTACTS PRESSE

LUCIE DAMBRINE / lucie.dambrine@cafdu nord.cnafmail.fr / 03.20.99.39.58 / 06.16.85.49.93
LAETITIA LORIDAN / laetitia.loridan@cafdu nord.cnafmail.fr / 03.20.99.39.55 / 06.73.07.64.51

caf.fr



POUR FAVORISER LE BIEN-ÊTRE DES ENFANTS ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PARENTS

Les crèches à vocation d'insertion professionnelle : qu'est-ce que c'est ?

Les crèches sont souvent perçues comme une solution pour concilier la vie professionnelle et la vie familiale des parents qui travaillent. Or, l'accès à un mode de garde peut faciliter la reprise d'un emploi. C'est dans cet objectif que le label de crèche « à vocation d'insertion professionnelle » (Avip) a été créé : pour lever les freins à l'emploi des parents en leur proposant une solution d'accueil de qualité et à prix accessible pour leurs enfants de moins de 3 ans. Créé en 2016 par l'État, la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) et Pôle emploi, le label Avip est attribué aux crèches qui réservent au moins 20 % de leurs places aux parents en recherche d'emploi, notamment les familles résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville et les foyers monoparentaux.

Les parents bénéficient d'une place d'accueil pour leur enfant pendant leur recherche d'emploi pour une durée d'un an. Ils signent un contrat de six mois, renouvelable une fois, avec la structure d'accueil de leur enfant et Pôle emploi. L'accueil en crèche est d'au minimum 10 heures par semaine. En parallèle, les parents sont suivis pour leur recherche d'emploi par des conseillers de Pôle emploi ou un partenaire de l'insertion dans le cadre d'un accompagnement global.

Lorsque le parent bénéficiaire trouve un emploi ou une formation, la crèche Avip assure une place d'accueil pérenne à l'enfant, jusqu'à son entrée à l'école maternelle.

Actuellement, trois crèches sont labellisées dans le Nord, en métropole lilloise, et plusieurs projets sont en cours. **La volonté de la Caf du Nord est de poursuivre cette dynamique : elle va impulser le développement des crèches Avip en partenariat avec Pôle emploi** en mobilisant les acteurs de l'insertion, le Conseil Départemental, les communes et les associations du territoire.

Pourquoi ?

Le développement, l'éveil et le bien-être des jeunes enfants sont de réelles priorités pour la Caf du Nord. Nous participons déjà aux coûts de toutes les crèches du département :

- soit avec une prestation versée directement aux crèches « classiques » (publiques, associatives, privées) : la prestation de service unique (Psu) ;
- soit avec une prestation versée aux parents qui font garder leur enfant en micro-crèche (12 places maximum) : la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje).



CONTACTS PRESSE

LUCIE DAMBRINE / lucie.dambrine@cafncord.cnafmail.fr / 03.20.99.39.58 / 06.16.85.49.93
LAETITIA LORIDAN / laetitia.loridan@cafncord.cnafmail.fr / 03.20.99.39.55 / 06.73.07.64.51

caf.fr



LES CRÈCHES À VOCATION D'INSERTION PROFESSIONNELLE (AVIP)

L'insertion sociale et professionnelle des familles et la mixité sociale dès le plus jeune âge sont aussi des volontés ancrées dans notre ADN. C'est pourquoi la prestation de service unique (Psu) vise à favoriser l'accessibilité à toutes les familles, quels que soient leurs revenus. Un barème de participations familiales doit être appliqué dans les structures financées par la Psu, dont font partie les crèches labellisées Avip. Celui-ci tient compte des revenus de la famille et de sa composition familiale.

Par exemple, pour les foyers modestes :

- Une famille, avec un enfant, sans revenus imposables aura un tarif horaire de 0,44 €, **soit moins de 20 euros par mois** pour une famille qui fait garder son enfant 10h par semaine.
- Une famille, avec 2 enfants, sans revenus imposables aura un tarif horaire de 0,37 €, **soit environ 15 euros par mois** pour une famille qui fait garder son enfant 10h par semaine.

Pour ces crèches, la Caf du Nord veille également à favoriser le développement de l'accueil occasionnel pour répondre aux demandes variées des familles : que ce soit pour permettre des temps de répit, la reprise d'un emploi, ou faire bénéficier de la collectivité à des enfants en situation précaire.

« L'accès à un mode de garde peut faciliter la reprise d'un emploi. C'est dans cet objectif que le label de crèche Avip a été créé : à la fois pour aider les parents en recherche d'emploi mais aussi pour le bien-être de l'enfant qui est accueilli dans de très bonnes conditions. Les crèches à qui sont attribuées le label « Avip » réservent en effet des places à des parents en recherche d'emploi et notamment aux familles monoparentales. Pouvoir faire garder son enfant libère du temps : pour être accompagné par des professionnels, rechercher et candidater à des offres d'emploi, ou se rendre à des entretiens par exemple. Ainsi, les parents concernés peuvent se projeter dans un réel projet professionnel et augmenter leurs chances de trouver rapidement un travail. Pour le moment, nous n'avons encore que peu de crèches labellisées dans le Nord. Notre priorité est donc de développer ces crèches avec nos partenaires, les crèches et les collectivités territoriales, là où nous identifions les besoins des habitants. »

*Audrey Mathon-Debetencourt,
Directrice par intérim de la Caf du Nord*



© CAF DU NORD / SERVICE COMMUNICATION / 06.02.2023



CONTACTS PRESSE

LUCIE DAMBRINE / lucie.dambrine@cafdu nord.cnafmail.fr / 03.20.99.39.58 / 06.16.85.49.93
LAETITIA LORIDAN / laetitia.loridan@cafdu nord.cnafmail.fr / 03.20.99.39.55 / 06.73.07.64.51

caf.fr



LES CRÈCHES À VOCATION D'INSERTION PROFESSIONNELLE (AVIP)

Qu'apporte la Caf du Nord ?

Un diagnostic et une expertise

La Caf du Nord commence à travailler à un diagnostic permettant d'identifier, sur les territoires, les besoins des familles, l'offre existante et les structures qui pourraient évoluer en crèches Avip. Ces éléments seront partagés avec les structures partenaires dans le cadre du futur Schéma départemental des services aux familles signé entre le Préfet, la Caf, le Conseil départemental et un représentant des collectivités territoriales.

Le rôle de la Caf du Nord sera de :

- partager ses données et son analyse sur les besoins ;
- identifier, sensibiliser et réunir les partenaires et structures ciblées ;
- accompagner à la conception et à la viabilisation des projets.

Un accompagnement personnalisé des crèches

La Caf du Nord s'est saisie du sujet et impulse la dynamique en interne : elle a organisé début décembre un webinaire à destination des professionnels concernés par cette thématique, pour les sensibiliser et leur fournir les outils nécessaires au développement des crèches Avip dans le Nord. Ses experts, les chargés de conseil en développement de l'action sociale, vont se rapprocher des crèches identifiées et de leurs organismes gestionnaires. Ces derniers bénéficieront d'un accompagnement personnalisé pour construire leur projet et obtenir la labellisation Avip.

Un soutien financier

La Caf du Nord peut accorder un soutien financier à la crèche pour compenser des coûts supplémentaires liés à la mise en œuvre du projet et au temps

consacré à l'accueil plus soutenu des familles et des enfants : agrandissement des locaux, recrutement de personnel, augmentation de l'amplitude horaire... Ces financements complémentaires peuvent être attribués sur des fonds existants de la Caf : le « fonds publics et territoires » et le « plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant ».

Que doit-faire une crèche pour être labellisée ?

Chaque structure déjà partenaire de la Caf du Nord travaille en relation avec un chargé de conseil en développement de l'action sociale. Les crèches financées ont toutes un référent auquel elles peuvent s'adresser sur les sujets liés à la Caf. Pour être labellisée Avip, la crèche peut solliciter directement son référent. Après une présentation de son projet, elle bénéficie d'un accompagnement dans la concrétisation de ce projet en fonction des besoins identifiés sur son territoire. L'expert de la Caf du Nord lui remet **un dossier de demande d'adhésion** à la charte des crèches Avip. Une fois le dossier déposé auprès des services qui assurent l'instruction, la Caf du Nord étudie et analyse la demande au regard des critères de labellisation Avip, de sa mise en œuvre opérationnelle et de sa viabilité.

Dernière étape : la structure organise un « **comité de labellisation Avip** » avec le Conseil départemental (Pmi et service insertion), Pôle emploi, la Caf, la Direction départementale de la cohésion sociale, la Mutualité sociale agricole (Msa - en fonction du territoire). D'autres partenaires locaux, acteurs dans le projet ou relais de l'information peuvent être associés. À cette occasion, chaque participant émet un avis sur le projet présenté et le comité attribue (ou non) le label à la crèche.



CONTACTS PRESSE

LUCIE DAMBRINE / lucie.dambrine@cafdu nord.cnafmail.fr / 03.20.99.39.58 / 06.16.85.49.93

LAETITIA LORIDAN / laetitia.loridan@cafdu nord.cnafmail.fr / 03.20.99.39.55 / 06.73.07.64.51

caf.fr



UNE ACTION EXEMPLAIRE : LA STRUCTURE LES Z'ARTISTES À MARCQ-EN-BARŒUL

Le projet

Le multi-accueil Les Z'Artistes, porté par le centre social et culturel de Marcq-en-Barœul, a obtenu la labellisation Avip en janvier 2018.

C'est le résultat d'un diagnostic partagé entre la Caf du Nord et la Ville qui faisait apparaître une sur-représentation et une forte augmentation du nombre de familles monoparentales dans le quartier de la Briqueterie classé « quartier prioritaire de la politique de la ville (Qpv) :

- 52 % du total des allocataires du quartier étaient des familles monoparentales au 31 décembre 2016, soit 20 points en plus en 4 ans.
- Le taux d'emploi des 15-64 ans était de 44 %, dont 24 % d'emplois précaires.

Suite à la labellisation Avip, le centre social et culturel a décidé :

- d'augmenter le nombre de places du multi-accueil, passant **de 32 à 40 places** ;
- d'accroître l'amplitude horaire journalière, passant **de 9 heures à 12 heures** d'amplitude ;
- d'augmenter le nombre de professionnels au sein de la crèche.

La crèche Les Z'Artistes est désormais ouverte du lundi au vendredi, de 7h à 19h, et accueille des enfants de trois mois à trois ans avec un agrément

modulé de 40 enfants en période scolaire (8 petits, 16 moyens et 16 grands) et 24 enfants en période de vacances scolaires (8 petits et 16 moyens/grands).

14 places « Avip » sont réservées aux parents rencontrant des difficultés à concilier insertion professionnelle et vie familiale, soit 35 % des places de la crèche.

Pour bénéficier d'une place et d'un accompagnement « Avip », les parents doivent remplir quatre critères (établis en lien avec les partenaires de l'insertion et les partenaires financeurs) :

- être inscrits en tant que demandeurs d'emploi à Pôle emploi ou suivis par la mission locale ;
- être allocataires du Rsa dans une démarche d'insertion active ;
- résider à Marcq-en-Barœul, avec une priorité pour les familles du quartier de la Briqueterie,
- être chef de famille monoparentale.

Ce sont principalement les structures locales qui orientent les parents vers les places « Avip » : Pôle emploi, le centre communal d'action sociale, le relais petite enfance, la mission locale, la Pmi, la maison de l'emploi, l'unité territoriale de prévention et d'action sociale, les Aci (ateliers et chantiers d'insertion)...



CONTACTS PRESSE

LUCIE DAMBRINE / lucie.dambrine@caf-nord.cnafmail.fr / 03.20.99.39.58 / 06.16.85.49.93

LAETITIA LORIDAN / laetitia.loridan@caf-nord.cnafmail.fr / 03.20.99.39.55 / 06.73.07.64.51

caf.fr



LES CRÈCHES À VOCATION D'INSERTION PROFESSIONNELLE (AVIP)

Le partenariat avec la Caf du Nord

Les équipes de la Caf du Nord ont accompagné la structure et la Ville de Marcq-en-Barœul en amont du projet.

Nos experts ont tout d'abord réalisé **une étude des caractéristiques du territoire** : une réflexion partagée avec la Pmi et la Ville a été menée sur les attentes et les besoins des familles marcquoises au sujet des modes de garde de la petite enfance. Cette étude ciblait tout particulièrement les familles rencontrant des difficultés dans le domaine de l'insertion professionnelle : familles monoparentales, allocataires du Rsa, demandeurs d'emploi du quartier de la Briqueterie.

La Caf du Nord a également apporté **un soutien financier** à la crèche Les Z'Artistes pour la réalisation de son projet. Dans le cadre du « fonds publics et territoires », elle a attribué une subvention de **37 597 €** pour la période 2019-2022 destinée à faire face à l'augmentation de la charge de personnel.

Les bénéficiaires pour les parents et les enfants

Tout le monde s'y retrouve, les parents, comme les enfants !

Les résultats sont concrets pour l'insertion professionnelle des parents : en l'espace de trois années, la crèche Les Z'Artistes a permis à 75 familles un retour ou un accès à l'emploi ou à la formation qualifiante.

Les places d'accueil sont assurées sur du long terme : en 2021, 26 enfants ont occupé des places « Avip » (22 familles) pour ensuite passer en accueil « classique » jusqu'à l'entrée en maternelle de leurs enfants.

Un accompagnement individuel des parents est effectué par la référente famille du centre social et culturel en lien étroit avec la coordinatrice petite enfance et la directrice de la crèche. Pôle emploi s'investit dans la démarche en organisant des forums emploi en lien avec le centre social et culturel et en participant à des ateliers collectifs pour accompagner plus intensément les parents en recherche d'emploi. Une présence des services de la Pmi et du service social départemental dans les locaux du centre social et culturel est également à disposition des familles.

Les parents sont sereins : ils peuvent se concentrer sur leur recherche d'emploi et compter sur un mode de garde adapté à leur emploi du temps.

Leurs enfants sont accueillis dans de très bonnes conditions et bénéficient de l'encadrement de professionnels de la petite enfance et d'équipements de qualité : des facteurs importants pour favoriser leur éveil et leur bien-être.

« Mathilde est ici depuis deux mois, elle fait des journées complètes, bien remplies, 8h15 - 16 h45, tous les jours de la semaine. Moi ça me laisse le temps de pouvoir chercher du travail, aller aux entretiens d'embauche, c'est formidable ! »

Julien, papa d'une petite fille accueillie à la crèche Les Z'Artistes



LES CRÈCHES À VOCATION D'INSERTION PROFESSIONNELLE (AVIP)

CHIFFRES CLÉS

Les crèches financées par la Caf du Nord

La Caf du Nord participe aux coûts des

746 crèches

du département

- 432 crèches « classiques » (municipales, associatives, privées...)
- 314 micro-crèches (12 places maximum)

Soit **14 801 places** dans le Nord



En 2021, la Caf du Nord a versé

547 millions d'euros

pour la petite enfance

- 107 millions pour financer les crèches « classiques » : versement à la structure
- 440 millions pour la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) : versement aux parents

Les demandeurs d'emploi

Taux de chômage dans le département du Nord¹

9,4 %

15^{ème} département français avec le plus haut taux de chômage



237 880 demandeurs d'emploi²

61,5 % ont entre 25 et 50 ans

¹ 2^e trimestre 2022 - source : Insee

² 2^e trimestre 2022 - source : Dreetts et Pôle emploi Hauts-de-France



CONTACTS PRESSE

LUCIE DAMBRINE / lucie.dambrine@cafncord.cnafmail.fr / 03.20.99.39.58 / 06.16.85.49.93

LAETITIA LORIDAN / laetitia.loridan@cafncord.cnafmail.fr / 03.20.99.39.55 / 06.73.07.64.51

caf.fr



LES CRÈCHES À VOCATION D'INSERTION PROFESSIONNELLE (AVIP)

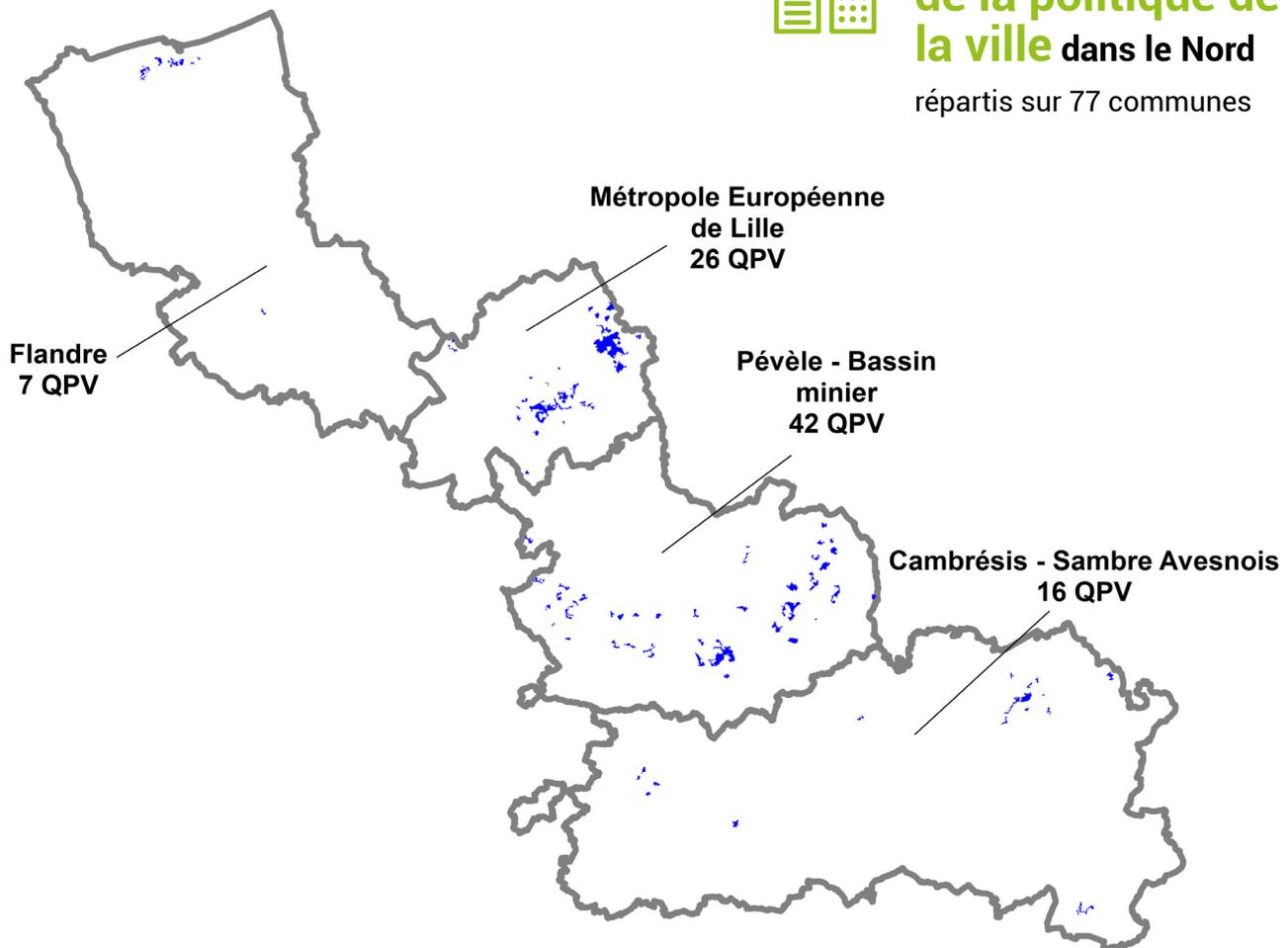
Les allocataires : zoom sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les familles monoparentales

LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (QPV)



91 quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le Nord

répartis sur 77 communes



© CAF DU NORD / SERVICE COMMUNICATION / 06.02.2023



CONTACTS PRESSE

LUCIE DAMBRINE / lucie.dambrine@caf-nord.cnafmail.fr / 03.20.99.39.58 / 06.16.85.49.93
LAETITIA LORIDAN / laetitia.loridan@caf-nord.cnafmail.fr / 03.20.99.39.55 / 06.73.07.64.51

caf.fr



LES CRÈCHES À VOCATION D'INSERTION PROFESSIONNELLE (AVIP)

Les Qpv, c'est :

126 673 allocataires
soit **20 %** du total allocataires



277 335 personnes
couvertes

par une prestation de la Caf
(allocataires, conjoints, enfants et
autres personnes à charge)
soit **79 %** des habitants

Les familles :

17 % des allocataires
sont au chômage dans les Qpv
(contre 12 % de l'ensemble des alloca-
taires du Nord)



45 % des familles
sont monoparentales
dans les Qpv

Les enfants :

Près d'1 enfant
allocataire sur 5
vit en Qpv
soit **111 298** enfants



16 991 enfants
allocataires de moins
de 3 ans
vivent dans les Qpv
3 570 ont un parent
au chômage, soit **21 %**

LES FAMILLES MONOPARENTALES DANS LE NORD

1 famille allocataire
sur 3
est monoparentale soit
93 816 familles



18 % de ces familles
sont au chômage
soit + de **16 000** familles

1 enfant de moins
de 6 ans sur 5
vit avec un seul parent



CONTACTS PRESSE

LUCIE DAMBRINE / lucie.dambrine@caf-nord.cnafmail.fr / 03.20.99.39.58 / 06.16.85.49.93
LAETITIA LORIDAN / laetitia.loridan@caf-nord.cnafmail.fr / 03.20.99.39.55 / 06.73.07.64.51

caf.fr



LES CRÈCHES À VOCATION D'INSERTION PROFESSIONNELLE (AVIP)

LES SUPPORTS COMPLÉMENTAIRES MIS À VOTRE DISPOSITION

Le podcast « La crèche Les Z'Artistes »

À la découverte de la crèche Les Z'Artistes, première crèche à vocation d'insertion professionnelle (Avip) dans le département du Nord.



Nous rencontrons Sabine Carlier, directrice de la crèche Les Z'Artistes, Sylvie Brasseur, référente parentalité, familles et insertion du centre social et culturel de Marcq-en-Barœul et Fabien Versmessen, directeur du centre social et culturel.

La vidéo « La Caf est là - Chercher un emploi avec un enfant en bas âge »

La crèche Avip : une solution pour les parents en recherche d'emploi.



Reportage à la crèche Les Z'Artistes du centre social et culturel de Marcq-en-Barœul.



CONTACTS PRESSE

LUCIE DAMBRINE / lucie.dambrine@cafncord.cnafmail.fr / 03.20.99.39.58 / 06.16.85.49.93
LAETITIA LORIDAN / laetitia.loridan@cafncord.cnafmail.fr / 03.20.99.39.55 / 06.73.07.64.51

caf.fr

